



# La Lettre d'information de Molsheim

## Décembre 2005

### Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 décembre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

**Point 1 :**

**Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 30 septembre 2005.**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2005, sous réserve d'une modification relative à l'adoption du point portant sur les lots de chasse. Cette délibération ayant été adoptée en 3 volets, le 1<sup>er</sup> ayant été voté avec une abstention, les 2 autres volets ayants été votés à l'unanimité. Le point n°8 «Village d'entreprises» a été adopté à l'unanimité.

**Point 2 :**

**Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 octobre 2005.**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2005.

**Point 3 :**

**Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3ème trimestre 2005.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2005. Dans le cadre de ces délégations, 10 autorisations d'occupation privative du domaine public communal ont été accordées aux restaurateurs pour l'installation des terrasses mobiles. 8 concessions dans les cimetières communaux ont été accordés. La conclusion d'un partenariat avec l'association protectrice des animaux a été souscrite avec effet au 1<sup>er</sup> août 2005. Au titre de l'exercice du droit de préemption, il a été renoncé 18 fois à l'exercice de ce droit.

**Point 4 :**

**Budget principal et budgets annexes - décision budgétaire modificative n° 2/2005.**

Le budget principal de la Ville a fait l'objet d'une 2<sup>ème</sup> décision budgétaire modificative très mineure portant sur l'inscription en dépense et en recette de la section investissement de crédits à hauteur de 63.819 € relatifs à une subvention non transférable. Le budget «Fôret communale» a fait l'objet de l'inscription en dépense et en recette tant en section investissement que fonctionnement d'un montant de 3600 € correspondant à un réajustement budgétaire, suite au dégrèvement de la taxe foncière 2003-2004, ainsi qu'à des travaux patrimoniaux supplémentaires. Le budget «Lotissements» a fait l'objet de réajustement en section de fonctionnement partie dépense et en section d'investissement partie dépense. Ce réajustement budgétaire n'a donné lieu à l'ouverture d'aucun crédit supplémentaire.

**Point 5 :**

**Contournement - apurement des droits agricoles sur diverses parcelles section 50.**

Dans le cadre du contournement, le Conseil Municipal décide de verser des indemnités d'éviction d'un montant total de 7.401,51 € à deux exploitants, en fonction des parcelles qu'ils exploitent selon le décompte suivant:

- indemnités forfaitaires

Section	N°	Contenance	Indemnités/are	Total €
50	86	28,00 ares	39,13 €	1.095,64
50	87	29,77 ares	39,13 €	1.164,90

- indemnisation au réel

Section	N°	Contenance	Indemnités/are	Total €
50	85	51,84 ares	99,17 €	5.140,97

**Point 6 :**

**Gestion financière : ouverture d'une ligne de trésorerie - exercice 2006.**

Afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie au cours de l'exercice budgétaire 2006, il a été décidé de reconduire une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions € souscrite après mise en concurrence auprès de Dexia. La marge représentant la rémunération de cette prestation est de 0,06 %. L'index de référence est soit Eonia soit Euribor 1 mois. Le remboursement des fonds est pris en compte avec les valeurs J -1.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 décembre 2005 -

## Point 7 :

**Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs - répartition pour l'exercice 2005.**

Les subventions annuelles de fonctionnement ont été attribuées aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2005 pour un montant total de 55.520,68 €.

### ASSOCIATIONS A OBJET SPORTIF

1. Tennis-Club Molsheim-Mutzig 2.520,60 € - 2. Judo-Club 2.486,40 € - 3. Société de Tir 2.182,40 € - 4. La Sportive de Molsheim 2.153,80 € - 5. Molsheim Olympique Club – Section Handball 2.120,60 € - 6. Molsheim Olympique Club – Section Volley-ball 1.809,00 € - 7. Molsheim Olympique Club – Section Badminton 1.919,20 € - 8. Cercle Saint-Georges Basket 2.276,40 € - 9. Bruche Sport Passion 2.386,50 € - 10. Aïkido Club 1.183,80 € - 11. Aquatique Club Molsheim-Mutzig 2.569,40 € - 12. Ski Club Molsheim-Mutzig 1.143,90 € - 13. Molsheim Fun Bike 2.243,20 € - 14. Club de Natation Synchronisée 1.708,30 € - 15. Club Vosgien CAPS-SKI 542,50 € - 16. Pétanque Club 582,40 € - 17. Taekwondo Club 1.691,20 € - 18. Société Hippique 2.489,20 € - 19. Molsheim Ski Nordique 2.148,20 € - 20. Ass. de Gymnastique Volontaire 753,40 € - 21. Karaté-Club 1.664,60 € - 22. Auto Racing Sport MOLSHEIM 1.105,00 € - 23. Sambo Club Molsheim 1.592,40 € - 24. Triathlon Club 1.196,20 € - 25. Twirling Club Molsheim-Mutzig 514,00 €

**SOUS-TOTAL 42.982,60 €**

### ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

1. Groupe Folklorique Arts et Loisirs 965,42 € - 2. Les Randonneurs de Molsheim 538,06 € - 3. Club Vosgien section marche 599,62 € - 4. Chorale Choeur d'Hommes 1856 Molsheim 955,54 € - 5. Chorale Paroissiale Sainte-Cécile/Paroissiale 940,34 € - 6. Chorale «A Coeur Joie» Césarion 950,22 € - 7. Chorale des retraités du 3ème âge 324,00 € - 8. Chorale Les Kaffebichle 774,92 € - 9. Scouts - Section Locale 1.001,90 € - 10. Association de Pêche et Pisciculture (AAPPMA) 1.258,02 € - 11. Club Féminin A.G.F. - U.T.L. 1.101,72€ - 12. Molsheim-Bugatti 156,30 € - 13. Activa Jeunes 771,88 € - 14. Pingouin Prod 777,20 € - 15. Cercle St-Georges 994,30 € - 16. Ass. Socio-Culturelle «Tilleuls» 202,92 € - 17. Ass. Socio-Culturelle «Monnaie» 225,72 €

**SOUS-TOTAL 12.538,08 €**

## Point 8 :

**Comité National d'Action Sociale et Groupement d'Action Sociale - modification des modalités de participation.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Ville de Molsheim versera directement la cotisation de la ville au Comité National d'Action Sociale ainsi qu'au Groupement d'Action Sociale sans transiter par l'Amicale du personnel.

Sont bénéficiaires des prestations d'action sociale les agents de la Ville remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire ou non titulaire

- totaliser au moins six mois de présence continue dans la collectivité, quel que soit le temps de travail de l'agent

Des crédits à hauteur de 16.000 € seront inscrits au budget primitif de la Ville pour 2006 dans le cadre de l'application de cette mesure.

## Point 9 :

**Cessions foncières de deux délaissés - rue des chasseurs.**

La cession foncière opérée dans le cadre de la construction du bâtiment de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig a eu pour conséquence de créer deux délaissés situés à proximité de la rue des Chasseurs. La Ville n'ayant aucun intérêt à conserver ces deux terrains d'une surface respective de 0,77 are et 0,10 are. Les deux propriétaires mitoyens de ces délaissés ont souhaité se porter acquéreurs de ceux-ci. Le Conseil Municipal a approuvé la cession des parcelles cadastrées comme suit :

Section	Parcelles	Contenance
9	381/16	0,77 are
9	382/16	0,10 are

Le prix de vente est fixé à 9.000 € l'are, soit un prix de vente de 6.930 € pour la parcelle 381/16, et de 900 € pour la parcelle 382/16.

## Point 10 :

**Conseillers intéressés - permis de lotir - permis de construire.**

Monsieur Laurent Furst en son nom personnel, souhaite construire à Molsheim une maison destinée à devenir sa résidence principale. En sa qualité de Maire, Monsieur Laurent Furst délivre les permis de lotir et les permis de construire. Afin de prévenir toute forme de délit de favoritisme, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres qui sera chargé de signer ce permis de lotir et ce permis de construire. Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, a désigné Mme Evelyne Bernhart afin de signer ces actes d'urbanisme.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 décembre 2005 -

**Point 11 :**

**Suppression du passage à niveau 20 – modalités préalable de concertation.**

Le passage à niveau situé a proximité de la gare, est traversé chaque jour par plus de 22 000 véhicules ainsi que par de nombreux piétons et cyclistes. Par ailleurs, 86 trains de voyageurs et de fret circulent quotidiennement sur cette ligne SNCF. A la fois en raison du projet de la réalisation du Tram-Train, et de la mise en sécurité des usagers de ce carrefour, la suppression de ce passage à niveau inscrit sur la liste des passages à niveau classés préoccupants au niveau national par la SNCF est sollicité par la Ville de Molsheim. Dans un premier temps des études de faisabilité ont été menées par les services du Conseil Général, différentes options ayant été analysées.

Pour l'heure, aucune option n'est retenue. Toutefois pour pouvoir avancer, une procédure de concertation préalable va être engagée.

Les modalités de cette concertation sont :

- l'élaboration d'une plaquette d'information
- l'organisation d'une réunion publique de présentation
- l'organisation d'une exposition de 4 semaines
- l'utilisation des supports de presse

La population pourra exprimer son point de vue en adressant un courrier à l'attention de M. le Maire où en s'exprimant dans un registre prévu à cet effet.

**Point 12 :**

**Maison des Elèves : avenant n° 1 au lot n° 19 : aménagements extérieurs.**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot 19 : aménagements extérieurs de la construction de la Maison des Elèves d'un montant total de 8.227,28 € TTC.

Les travaux supplémentaires consistent en l'enlèvement de haies et la démolition de murs, le nouveau montant total du lot s'élevant à 217.650,47 € TTC.

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer cet avenant, ainsi que tous les documents y afférents.

**Point 13 :**

**Conseillers communaux des orphelins - mandat du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2010.**

Le Conseil Municipal désigne Mme Chantal Jeanpert, adjointe au maire en qualité de titulaire, et Mme Danielle Huck, conseiller municipal en qualité de suppléant en tant que conseillers communaux des orphelins pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010.

**Point 14 :**

**Classement d'office dans le domaine public communal de voiries privées ouvertes à la circulation publique : lotissements privés Les Bleuets, Les Coquelicots, Les Genêts, Les Arpents de St-Pierre, Le Muehlweg, Le Beau-site.**

Suite à l'enquête publique réalisée du 15 septembre au 3 novembre 2005, afin de clore définitivement la procédure, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le transfert dans le domaine public communal des voiries privées ouvertes à la circulation publique dans les ensembles d'habitation, à savoir les lotissements privés «les Bleuets, les Coquelicots, les Genêts, les Arpents de St-Pierre, le Muehlweg, le Beau-Site», pour les rues suivantes :

**Lotissements Les Bleuets, Les Coquelicots, Les Genêts, Les Arpents de St-Pierre :**

rue de Touraine	rue de Lorraine
rue de Normandie	rue de Champagne
rue de Provence	rue du Berry
rue d'Anjou	rue de Bourgogne
rue de Savoie	rue d'Alsace
rue du Calvados	rue du Béarn
rue des Charentes	rue du Poitou

**Lotissement du Muehlweg :**

rue Ernest Friederich	rue Louis Chiron et Allée Louis Chiron
place La Royale Bugatti	rue Pierre de Vizcaya
rue Méo Constantini	rue Maurice Trintignant
rue Tazio Nuvolari	rue J-Pierre Vimille

**Lotissement du Beau-Site :**

rue du Beau-Site	rue du Kreuzel
rue Albert Schweitzer	rue du Seiler
rue Hector Berlioz	

<p><b>Point 14 (suite)</b></p>	<p>L'ensemble des liaisons piétonnes de ces lotissements est également classé dans le domaine public. Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, est chargé de demander le classement d'office dans le domaine public des parcelles, ci-dessus désignées, ouvertes à la circulation publique, auprès du Service du cadastre et du Livre foncier.</p>
<p><b>Point 15 :</b> <b>Classement d'office dans le domaine public communal de voiries privées ouvertes à la circulation publique : lotissement privé « Les Fauvettes ».</b></p>	<p>Suite à l'enquête publique réalisée du 12 septembre au 29 septembre 2005, afin de clore définitivement la procédure, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le transfert dans le domaine public communal des voiries privées ouvertes, à savoir le lotissement privé les Fauvettes : rue des Fauvettes, liaison piétonne comprenant l'ensemble des parcelles suivantes : section 47 - parcelles 442 - 330 et 332. Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, est chargé de demander le classement d'office dans le domaine public des parcelles, ci-dessus désignées, ouvertes à la circulation publique, auprès du Service du cadastre et du Livre foncier.</p>
<p><b>Point 16 :</b> <b>Marché de travaux : renouvellement des fenêtres et volets de l'hôtel de ville.</b></p>	<p>Le projet de renouvellement des fenêtres et volets de l'Hôtel de Ville est approuvé pour un montant total de travaux de 120.000 € HT soit 143.520 € TTC. Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, est autorisé à lancer une consultation pour les marchés de travaux, à procéder à la conclusion des marchés, ainsi qu'à déposer la Déclaration de Travaux nécessaire. Les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération par l'Etat, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin sont sollicitées.</p>
<p><b>Point 17 :</b> <b>Rue Charles Mistler : installation d'un shelter abritant des équipements de télécommunication – mise à disposition de l'assiette foncière d'implantation.</b></p>	<p>L'installation d'un poste de transformation abritant des équipements de télécommunication par Alsace Connexia est autorisée sur la parcelle n°12 section 28 d'une contenance de 20 m<sup>2</sup>. Une indemnité de 50 € nets par an est fixée.</p>
<p><b>Point 18 :</b> <b>Rapport annuel pour 2004 publié par le Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour 2004 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par le Syndicat des Eaux de Molsheim et environs.</p>
<p><b>Point 19 :</b> <b>Rapport annuel pour 2004 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement.</b></p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour 2004 sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.</p>
<p><b>Point 20 :</b> <b>Divers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une rétrospective sur les investissements réalisés au cours des 10 dernières années a été succinctement présentée aux membres du Conseil Municipal. Ainsi, 2.462.704 € ont été investis dans les écoles de la Ville, 36 voies de circulation ont été refaites, 7 parkings ou places ont été rénovés ou réaménagés ainsi que 15 bâtiments communaux, 17 équipements sportifs et de loisirs ont été réalisés ou rénovés et 16 rénovations dans les édifices historiques.</li> <li>- Le radar mobile installé successivement sur la RD30 puis la RD93 a permis de mesurer que la vitesse est globalement respectée par la majorité, mais qu'une minorité d'automobilistes ne respectent pas la réglementation avec des excès dangereux voire profondément scandaleux. Un véhicule ayant été enregistré à 156 km/h au lieu des 50 autorisés !</li> </ul>